

Stratégie de l'UE pour la région alpine

2015/2324(INI) - 13/07/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement régional adopté un rapport d'initiative de Mercedes BRESSO (S&D, IT) faisant suite à la communication de la Commission relative à une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

Les députés saluent la communication de la Commission ainsi que le plan d'action qui l'accompagne qui peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre le dépeuplement de la région, notamment en ce qui concerne le départ des jeunes.

Le rapport demande aux autorités compétentes des États membres et aux régions participantes **d'harmoniser dans la mesure du possible les politiques et les fonds** y afférents, en incluant, si possible, les actions et les objectifs de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP). La BEI est invitée à examiner, en coopération avec la Commission, la possibilité de créer une structure d'investissement consacrée à la région alpine, qui permettrait d'obtenir des financements publics et privés.

Les députés plaident pour :

- le lancement de campagnes d'information adaptées en ce qui concerne la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine,
- **la mise en place, au niveau macrorégional, d'une structure d'appui** à la mise en œuvre de la stratégie pour les organes directeurs de l'EUSALP, avec l'accord de et en coopération avec la Commission, les États membres et les régions.

La Commission est invitée à jouer un rôle actif lors de la phase de mise en œuvre de l'EUSALP et à présenter, tous les deux ans, un **rapport** sur l'application de l'EUSALP au Parlement et au Conseil, sur la base de critères objectifs et d'indicateurs mesurables.

Emploi, croissance économique et innovation : les députés ont formulé les recommandations suivantes :

- encourager une coopération active entre l'agriculture et les autres activités économiques dans des zones protégées (sites Natura 2000, parcs nationaux, etc.), afin de **concevoir des produits touristiques intégrés** et aussi de préserver et protéger les habitats uniques des régions montagneuses;
- exploiter les possibilités offertes par la stratégie pour **développer son marché du travail**, qui compte plusieurs niveaux importants de travailleurs transfrontaliers et diversifier les activités économiques et des possibilités d'emploi dans la région alpine ;
- donner la priorité à l'investissement dans les **infrastructures numériques** et garantir l'accès à une connexion internet haut débit pour les personnes vivant dans des zones éloignées des grands centres urbains ;
- engager un dialogue entre les autorités compétentes des États membres et des régions de la zone alpine et la Commission afin d'évaluer la possibilité de réaliser, dans la prochaine période de programmation, un **programme conjoint pour soutenir l'intégration des activités de recherche et d'innovation** de la région alpine
- encourager le regroupement et la collaboration d'entreprises publiques et privées, d'universités, d'instituts de recherche et d'autres parties prenantes pertinentes afin de promouvoir l'innovation ;
- donner la possibilité de préserver et d'adapter les formes d'activité économique traditionnelle, comme **l'agriculture, la sylviculture et les activités artisanales**, mais aussi encourager l'innovation et la création d'initiatives dans ce domaine ;

- élaborer des stratégies en matière de **tourisme** fondées sur le patrimoine naturel et culturel existant, la durabilité et l'innovation;
- protéger le patrimoine alpin et promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et culturelles (environnement, habitats terrestres transnationaux et biodiversité) ;
- **diversifier l'offre touristique** par le développement de nouvelles possibilités adaptées aux besoins régionaux et exploitant les ressources régionales, par exemple des parcs et itinéraires touristiques à thème, le tourisme œno-gastronomique, le tourisme culturel, pédagogique et de santé et le tourisme sportif ;
- soutenir les mesures qui promeuvent la **décongestion** de l'infrastructure de transport ;
- promouvoir le développement d'activités touristiques durables dans toute la région alpine, y compris sur et autour des lacs ainsi que dans les villes thermales.

Mobilité et connectivité : le rapport demande l'adoption d'une **méthode globale** d'élaboration et de mise en œuvre de la politique future en matière de transport et d'environnement dans la région alpine. Il souligne à cet égard la nécessité de privilégier les transferts modaux du transport routier vers le transport ferroviaire, en particulier pour le fret, et demande à la Commission d'accompagner cette transition.

La Commission et les États membres devraient en outre :

- améliorer les **connexions propres** et émettant peu de carbone notamment pour les réseaux ferroviaires, au niveau régional et local, afin d'améliorer la cohésion et la qualité de la vie dans les régions montagneuses ;
- faciliter les **connexions numériques** régionales et locales afin d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir le développement de nouvelles activités et la création d'emplois dans les régions montagneuses, ainsi que d'encourager le repeuplement.

Environnement, biodiversité, changement climatique et énergie : le rapport recommande :

- de consentir des efforts conjoints pour instaurer des mesures innovantes visant à préserver et à la maintenir la **biodiversité** ;
- de promouvoir **l'autoproduction d'énergie**, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accompagner le développement des sources d'énergie renouvelables les plus efficaces dans la région, ainsi que d'encourager le développement de formes d'énergie renouvelables propres aux Alpes ;
- d'élaborer de nouvelles stratégies pour lutter contre la pollution atmosphérique ;
- de réaliser des efforts conjoints aux fins de **l'aménagement et d'une gestion coordonnée du territoire** et de continuer leurs efforts en vue de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique et de développer les sources renouvelables disponibles, comme l'énergie solaire et l'énergie éolienne, au titre du bouquet énergétique.